

Juin 2021

La fin de l'année scolaire approche. Une année scolaire spéciale en raison de la crise du Coronavirus. Il est temps de te donner quelques conseils sur « l'intégration dans l'après-école ».

Tu trouveras ci-après quelques conseils (mutuelle, FOREM, ONEM, inscription dans des agences d'intérim, cv, lettre de motivation, ...).

Pourquoi effectuer tant de démarches ? Pour conserver tes droits aux allocations familiales et vis-à-vis de la mutualité, la première chose à faire après tes études est de t'inscrire comme demandeur(se) d'emploi au **FOREM**. **Le 1^{er} juillet** (si tu as réussi et obtenu ta certification CEFA, sinon tu iras dès que tu auras réussi en septembre), tu vas au **FOREM** pour t'**inscrire comme demandeur d'emploi** (même si tu as un emploi fais-le !).

Le FOREM est situé pas loin des bureaux du CEFA de Sclessin, soit quai Banning (le grand bâtiment). Ne pas oublier de prendre ta **carte d'identité** (l'originale) et la ou les **copies de tes diplômes et certificats d'études** et une **copie de tes contrats et ruptures des stages**. En cette période de crise sanitaire, il est préférable de prendre rendez-vous avant de t'y rendre.



En attendant d'avoir le droit de percevoir des allocations d'attente du chômage, tu auras le droit de percevoir tes allocations familiales jusqu'à l'âge de 25 ans.

S'affilier à une caisse de paiement (syndicat ou CAPAC) ? C'est indispensable pour percevoir l'allocation de chômage.

S'affilier à une caisse de maladie invalidité (mutuelle) ? Tu étais jusqu'à présent affilié comme personne à charge, ce qui t'assurait le remboursement de tes soins et de tes médicaments. Pour continuer à bénéficier de tous ces droits, tu dois maintenant t'inscrire en tant que **titulaire**. Cette nouvelle situation te permettra aussi d'être indemnisé en cas d'incapacité de travail.

Besoin d'informations complémentaires ?

Le **Forem** : 0800/93.947 ou <https://www.leforem.be/particuliers/premiere-inscription-demandeur-emploi>.

Annuaire des **mutualités** : <https://socialsecurity.be/citizen/fr/sante/mutualites>

Comment trouver un emploi plus rapidement ?

Rédiger ton CV et une lettre de motivation, tu peux t'inspirer des modèles du CEFAccroche (voir ci-joint) ou encore sur les sites emploi (FOREM, ACTIRIS, agences d'intérim).

Il t'est conseillé de **t'inscrire dans les agences d'intérim ou de recrutement**. Pour t'y présenter, tu dois te munir de : carte identité, cv, liste de tes diplômes et certifications, liste de tes stages (triés chronologiquement). On te demandera tes envies et tes savoir-faire. Il est important de savoir ce que tu cherches, ce que tu as envie de faire.

Que ce soit pour te présenter à un entretien d'embauche ou pour t'inscrire au FOREM, dans des agences d'intérim et de recrutement, il est important de faire attention aux odeurs que tu transportes (ne pas sentir la cigarette, café, etc.), d'avoir une présentation correcte et professionnelle (pas en jogging, casquette), d'arriver à l'heure pour ton rendez-vous. Attention à ta présentation digitale (réseaux sociaux) car les employeurs peuvent aller voir ton profil (il faut donc y apparaître sérieux, fiable).

Toutes ces démarches sont possibles à réaliser via les sites internet du FOREM, de la mutuelle, ...pour ne pas encombrer les bureaux tant que la situation reste compliquée en cette période de crise sanitaire.

Où trouver une entreprise ?

- 1) En posant cette question autour de toi,
- 2) En consultant les « petites annonces » répertoriées dans les journaux, ainsi que celles publiées sur le site Facebook : **Cefa Cefavilledeliège Liege**
- 3) Sur internet : avec les mots clés « le nom de ta commune », « le nom du métier ou le genre de magasin ou entreprise qui pourrait t'engager », ...
- 4) En t'inscrivant dans des agences d'intérim et agences de recrutement,
- 5) En te rendant dans les maisons de l'emploi (bureaux locaux du FOREM). Pour trouver la maison de l'emploi la plus proche, il convient de consulter le site internet www.leforem.be
- 6) En te rendant dans ta commune, au service **Agence de développement local** ou encore au service du **Plan de cohésion sociale**.



Que dire au patron ?

« **Bonjour Madame (Monsieur)** en la (le) regardant dans les yeux et en lui serrant la main d'une façon franche). **Je suis demandeur(euse) d'emploi, donc je cherche un patron prêt à me donner ma chance et m'engager. Voici mon CV et ma lettre de candidature.** »

Avant de repartir, tu laisses donc au patron (ou responsable de l'entreprise) ton CV et ta lettre de candidature spontanée. « **Merci Madame (Monsieur), à bientôt j'espère.** »

Conseils :

- ✓ Ne jamais dire de « mauvaises choses » à propos de ton ancien patron ou de tes anciens collègues. Tu dois inspirer confiance !
- ✓ Apprendre à t'exprimer correctement : ne pas parler trop vite, ne pas crier ni parler trop bas, prendre le temps d'ar-ti-cu-ler ;
- ✓ Il n'y a pas que la façon de parler avec des mots. Tu dois soigner ta gestuelle : sourire, regard franc, ne pas faire trop de gestes..., ne pas t'affaler sur ton siège, ne pas traîner les pieds, ... ;

Enfin, ne pas oublier de lire tout le texte du contrat de travail qui te sera proposé avant de le signer et de l'accepter.

Le Cefaccroche tient à ta disposition un dossier plus étoffé de la réglementation, notes de syndicat, notes du FOREM, ...

Bonne continuation à toi....